



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE
SAINT-BARTHELEMY

ARRETE DE LA PRESIDENTE
Seconde mandature

Arrêté de la Présidente en date du 19 décembre 2023

N° 2023-007P

Attribution prime de direction

La Présidente de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy;

VU la délibération n°2022-011CA portant élection de Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ;

VU la délibération n°2015-09CA du 21 janvier 2023 fixant le cadre d'emploi du directeur ;

VU la délibération n°2023-016CA en date du 19 décembre 2023 instaurant une prime de direction au titre du régime indemnitaire ;

CONSIDERANT que M.GREUX Sébastien a été embauché en qualité de Directeur de l'Agence Territoriale de l'Environnement par contrat à durée déterminée le 01/10/2018 renouvelé pour une durée de 3 ans le 25/11/2022 ;

CONSIDERANT les négociations salariales entre la Présidente et le Directeur ;

Après en avoir délibéré ;

ARRETE:

ARTICLE 1er: Il est attribué une prime de direction à M. Sébastien GREAUX à compter du 01/01/2024 à hauteur de 500€ net/mois.

FAIT à Saint-Barthélemy, le 19 décembre 2023

La Présidente,
Marie-Angèle AUBIN



Transmise au représentant de l'État
Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint Martin

22 DEC. 2023

Transmise au Président de la Collectivité

La Responsable du Service
des Assemblées, par délégation,

21 DEC. 2023

Leslie FAURÉ

Affichage du 22/12/2023-locaux ATE Publication du
22/12/2023-site internet ATE - [https://
agencedelenvironnement.fr/](https://agencedelenvironnement.fr/)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.